

En conclusion, la loi sur l'assurance-chômage ne doit plus faire l'objet de quelque publicité que ce soit afin que les fonctionnaires puissent prendre les mesures qui s'imposent, telles l'élimination des abus. Personne à la Chambre n'est partisan des abus. Je ne dis pas cela pour la gouverne du député, pour lequel j'ai le plus grand respect, mais on devrait aborder le problème de l'assurance-chômage sous un angle philosophique. Si nous partons du principe qui remonte aux temps bibliques suivant lequel chaque homme doit travailler à la sueur de son front et que le succès d'un gouvernement se mesure au nombre de travailleurs et d'emplois créés, en d'autres termes à la quantité plutôt qu'à la qualité, nous nous verrons obligés de forcer l'industrie à créer des emplois pour le plaisir de la chose. Si nous pouvions seulement comprendre que parfois les gens ne peuvent pas avoir d'emploi parce qu'il n'est peut-être pas dans l'intérêt de la communauté de créer des emplois pour le plaisir d'en créer, nous pouvons au moins, grâce à ces programmes judiciaires de ce genre, assurer un revenu jusqu'à ce que des emplois soient créés.

Cessons de nous mettre martel en tête parce que quel'un reçoit quelque chose pour rien. Il faut remonter aux années 30 au Manitoba pour se rendre compte que lorsqu'on touchait les prestations de bien-être, on n'avait pas le droit, par exemple, d'avoir un permis de conduire de peur qu'on ne dépense cet argent pour acheter de l'essence; dans une autre province, on n'avait pas droit d'avoir un permis de radio de peur qu'on ne passe son temps à écouter la radio; et dans une autre province encore, on n'avait pas le droit d'avoir un permis de vente de boissons alcoolisées de peur qu'on ne dépense quelques cents à l'achat d'une caisse de bière.

La plupart des gens préféreraient travailler que d'être à l'assurance-chômage. Tous préféreraient toucher \$150, le salaire moyen, pour leur travail, plutôt que \$66 de prestations d'assurance-chômage et se voir soumis à un harcèlement, jusqu'à un certain point involontaire, par le contrôleur des prestations. Si nous considérons le problème sous cet aspect et donnons à la Commission d'assurance-chômage la possibilité de renforcer ses règlements et d'adopter certaines propositions que les députés et d'autres personnes ont faites afin d'en améliorer l'efficacité et de s'assurer que tous ceux qui ne sont pas admissibles aux prestations ne reçoivent pas de chèques, tout serait alors pour le mieux.

Faisons en sorte que la Commission procède à ces entrevues précisées dans le Livre blanc, mais qui n'ont pas encore eu lieu en grand nombre ni de façon soutenue. Au cours d'une même période de chômage, les gens devraient s'entretenir avec un agent de la Commission non pas une fois mais deux fois, de sorte que celui-ci puisse voir ce qui peut être fait pour améliorer leurs aptitudes. Maintenant, en ce qui concerne l'agriculture, nous devrions voir ce qui peut être fait pour ouvrir la porte à l'immigration et faire venir des gens qui veulent travailler, Ayant été ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration je suis conscient que l'un des paradoxes que nous connaissons au Canada c'est que lorsque le chômage est à son plus haut niveau, il se trouve de nombreux emplois vacants et peu de travailleurs non spécialisés et peu scolarisés pour les occuper. Si notre politique d'immigration était renversée, nous pourrions avoir des milliers de travailleurs qui accepteraient de prendre des emplois dans des entreprises agricoles, en forêt et dans d'autres secteurs non spécialisés.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Puis-je poser une question au député, monsieur l'Orateur. Se rend-il compte qu'une des principales causes de mécontentement chez les

Assurance-chômage

cultivateurs, qui tentent d'embaucher des travailleurs saisonniers, c'est qu'après avoir travaillé huit semaines et être devenu admissible, l'ouvrier préfère demeurer à la maison et toucher des prestations d'assurance-chômage au lieu de travailler? Avant qu'on puisse le prendre sur le fait les moissons sont terminées et le cultivateur n'a plus besoin de ses services?

M. Mackasey: Le député rendrait un grand service aux agriculteurs s'il voulait bien me croire lorsque je l'assure que rien ne prouve qu'il en soit ainsi. Un particulier ne peut travailler huit semaines, quitter son travail et toucher des prestations d'assurance-chômage à moins que le cultivateur ne lui fournisse un document à l'intention de l'assurance-chômage. Il doit obtenir du cultivateur une formule indiquant qu'il a été mis à pied à cause du manque de travail. Il ne peut toucher de prestations d'assurance-chômage sans avoir remis cette formule.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Malheureusement, tel n'est pas le cas en pratique.

M. Mackasey: Mais la loi stipule que les choses devraient se passer de cette façon.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre part à ce débat et de parler au sujet de la motion du député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles). Je connais ce député depuis son arrivée ici et il m'a toujours donné l'impression d'être l'un de ces députés très prévenants, bien renseignés et consciencieux qui ont bien desservi leur circonscription et qui, sans fanfare ni trompette, font une grande impression à la Chambre. Ce sont de bons Canadiens, consciencieux et sensibles. Je crois qu'il a élaboré une motion excellente et intéressante, et je l'en félicite.

Cette question est très importante comme l'a signalé le député, et le représentant de Verdun (M. Mackasey) en a traité. Il y a bien des cas très graves où la loi et les règlements violent les droits des citoyens en vain. Mais cette motion comporte un aspect bien plus profond. Je suis frappé de voir que le député nous a conviés à nous interroger au sujet de tout le concept de l'éthique du travail, à l'examiner et à en discuter pendant une heure, ce qui est probablement un délai bien trop court. A mon avis, l'un des problèmes fondamentaux, en cette ère d'automatisation et de cybernétique, résulte de l'idée que le travail n'est bon que pour les poires et qu'on peut fort bien se passer de travailler; si, en outre, l'État s'en mêle en encourageant les citoyens à se la couler douce plutôt qu'à travailler, nous ne sommes pas au bout de nos peines.

Il y a longtemps—cela ne remonte peut-être pas très loin dans l'histoire de l'humanité, mais cela fait tout de même longtemps pour nous—un grand homme a dit: «Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus». Peut-être croit-on que je suis en train de citer Karl Marx, le président Mao, ou encore, Lénine. C'est Saint-Paul qui a dit cela. On nous accuse souvent, nous qui avons reçu une formation presbytérienne, de toujours revenir à l'éthique du travail. On accusait Calvin de prêcher que la seule façon pour l'homme de faire partie des élus, c'est de prospérer ici-bas au point d'être destiné, aux yeux de tous, à une ascension resplendissante de splendeurs matérielles. C'est simplifier à outrance la pensée de Calvin. Toutefois, je me demande si dans notre société moderne, où tant de choses peuvent être faites par des machines, nous ne manquons pas de réflexion, nous ne dénigrions, avilissons et déprécions l'éthique du travail.